

RAPPORT ANNUEL 2012



**Une action
qui fait toute la différence**

Table des matières

Profil et mission de l'AQCIE	03
Message du président	04
Message du directeur exécutif	06
Revue des activités	08
Représentations	08
devant la Régie de l'énergie	08
devant le gouvernement du Québec.....	13
devant Hydro-Québec	14
devant les autres parties prenantes et les médias	14
Communications.....	15
Conseil d'administration 2012-2013.....	17
Les entreprises membres de l'AQCIE	18

Profil et mission de l'AQCIE

Fondée en 1981, l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité (AQCIE) représente les plus importants consommateurs d'électricité à des fins industrielles. Ces entreprises sont actives dans plusieurs secteurs de l'économie québécoise, dont l'agroalimentaire, l'aluminium, la pétrochimie, les pâtes et papier, la première transformation des métaux, les produits chimiques et les produits minéraux non métalliques.

Présentes dans toutes les régions du Québec, dont elles sont souvent le moteur socio-économique, ces entreprises assurent des dizaines de milliers d'emplois parmi les mieux rémunérés du secteur industriel. L'AQCIE offre

à ces entreprises la possibilité de parler d'une seule voix devant la Régie de l'énergie, le gouvernement, le fournisseur unique d'énergie électrique, Hydro-Québec, et, lorsqu'opportun, les médias, les tables industrielles sectorielles et d'autres parties prenantes.

Au cours des ans, L'AQCIE a développé une expertise approfondie des questions réglementaires, dont la qualité des interventions est reconnue par la Régie de l'énergie elle-même. Nos actions se traduisent par d'importantes économies tarifaires qui soutiennent la compétitivité des consommateurs industriels d'électricité et qui profitent à l'ensemble des clients d'Hydro-Québec.

ÉCONOMIES RÉALISÉES PAR LES USINES À LA SUITE DES INTERVENTIONS DE L'AQCIE DEVANT LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Augmentation des coûts				
Années	En fonction de l'IPC	En fonction des demandes de HQ	En fonction des décisions de la Régie	Économies réalisées pour une facture annuelle de 12 M\$
Sept. 2003	12 000 000 \$	12 000 000 \$	12 000 000 \$	
Déc. 2005	12 523 763 \$	12 995 623 \$	12 683 436 \$	(312 186) \$
Déc. 2006	12 733 269 \$	13 697 387 \$	13 355 659 \$	(341 728) \$
Déc. 2007	13 035 887 \$	14 080 913 \$	13 355 659 \$	(725 255) \$
Déc. 2008	13 187 197 \$	14 489 260 \$	14 004 089 \$	(485 171) \$
Déc. 2009	13 361 785 \$	14 808 024 \$	14 172 138 \$	(635 885) \$
Déc. 2010	13 676 043 \$	14 837 640 \$	14 228 827 \$	(608 813) \$
Déc. 2011	13 990 301 \$	14 837 640 \$	14 171 912 \$	(665 728) \$
Déc. 2012	14 164 888 \$	15 089 879 \$	14 101 052 \$	(988 828) \$
Déc. 2013	14 379 336 \$	15 602 935 \$	14 439 477 \$	(1 163 458) \$
Économies récurrentes				

Message du président

À l'aube d'une nouvelle réglementation, l'AQCIE toujours plus essentielle

Année après année, et cela depuis plus de 30 ans, l'AQCIE joue un rôle essentiel dans la préservation de la compétitivité des consommateurs industriels d'électricité. De nouveau cette année, tous les industriels, qu'ils soient assujettis au tarif L ou au tarif M, auront bénéficié très concrètement de nos actions.



Nicolas Dalmau
Président du Conseil de l'AQCIE et
Directeur, Énergie et développement
stratégique, Alcoa Canada

D'abord, assurément, devant la Régie de l'énergie, où nous avons non seulement contribué par nos interventions et notre preuve à la décision tarifaire inférieure de 1 % aux attentes d'Hydro-Québec, mais aussi par notre dépôt d'une requête qui, après de nombreuses manœuvres d'évitement, forcera Hydro-Québec TransÉnergie à déposer une demande tarifaire qui pourrait apporter des économies additionnelles de 0,5 % du tarif de distribution. Même si ces économies ne se réaliseront qu'en 2013, c'est notre travail de la dernière année qui en est porteur.

Dans ce premier rapport annuel, vous aurez l'occasion d'en apprendre plus sur nos réalisations auprès de la Régie de l'énergie, et auprès du gouvernement. À cet égard, l'AQCIE est particulièrement fière que l'exclusion du tarif L de toute hausse de l'électricité patrimoniale, obtenue du gouvernement précédent, ait été maintenue par le nouveau.

Nos interventions auprès d'Hydro-Québec, des médias et des autres parties prenantes du secteur de l'énergie et du développement économique et industriel donnent aussi d'excellents résultats. Que nous agissions seuls, ou en collaboration avec d'autres associations industrielles ou sectorielles, notre objectif demeure le même : favoriser la compétitivité et l'essor des industriels actifs au Québec.

La réglementation incitative, un nouveau et important défi

Nos interventions seront d'autant plus déterminantes, au cours des deux prochaines années, que cette période sera consacrée à la modification en profondeur de la réglementation de l'électricité au Québec, pour adop-

ter une réglementation incitative, porteuse de nombreux avantages, tant pour Hydro-Québec que pour l'ensemble de ses clients. Rien n'est cependant garanti et cet exercice nous demandera de mobiliser, comme jamais auparavant, l'action concertée de tous les intervenants devant la Régie ainsi qu'une expertise de calibre mondial pour bien représenter les intérêts des industriels québécois.

L'AQCIE a besoin d'un large appui des industriels, dans leur propre intérêt

L'efficacité même de nos actions soulève un étrange paradoxe. Puisque tous les industriels bénéficient de nos actions, qu'ils soient membres de l'AQCIE ou non, certains peuvent prendre ces résultats pour acquis et ne pas voir l'intérêt de figurer parmi nos membres. Or, sans les ressources qu'ils nous assurent, ou le poids que nos membres confèrent à nos arguments, l'AQCIE serait incapable d'obtenir pareils résultats.

Nous bénéficions d'un appui indéfectible de nos membres fondateurs et d'un noyau dur d'entreprises qui comptent parmi les fleurons de l'industrie québécoise. Au cours des dernières années, plusieurs industriels assujettis au tarif M ont réalisé l'importance d'être représentés devant la Régie de l'énergie, et ils se sont joints à nous. L'AQCIE tient à les remercier et à les assurer de son engagement à les défendre, dans les questions qui touchent tous les industriels comme dans celles qui les touchent plus exclusivement.

En 2012, nous avons lancé une campagne de recrutement dont le succès a dépassé nos attentes, en nous permettant de franchir le cap des 50 entreprises membres. Nous devons ce succès au dynamisme de nos membres qui se sont portés volontaires pour parrainer les nouvelles entreprises membres. Et, aussi, à l'importance des enjeux que nous traitons et à la qualité des résultats que nous obtenons.

Nous poursuivrons nos efforts de recrutement en 2013, car les industriels doivent disposer des ressources, de l'expertise poussée et de la force du nombre qui leur permettra de participer pleinement à l'élaboration de la

nouvelle réglementation incitative. La raison en est bien simple : leur compétitivité, celle de tous les industriels, en dépend. Nous ne pouvons tout simplement pas rater ce rendez-vous.

De plus, les mesures prévues par le gouvernement pour la mise en œuvre de son dernier budget soulèvent de nombreuses inquiétudes à l'égard de l'autonomie et de la sauvegarde des prérogatives de la Régie de l'énergie. La réglementation de l'énergie a fait ses preuves au Québec. Les industriels ont tout intérêt à s'assurer que sous sa forme actuelle, comme sous sa nouvelle forme incitative, la réglementation de l'électricité au Québec conserve son autonomie et son ouverture sur les marchés.

Et la réglementation n'est pas tout !

D'importantes consultations ont actuellement cours, ou s'enclencheront incessamment, sur la politique industrielle du Québec et sur sa stratégie énergétique pour la prochaine décennie. Encore là, les industriels québécois doivent répondre présent. L'AQCIE sera là pour traduire leurs préoccupations, mettre de l'avant leurs solutions et participer, de façon constructive, à ces débats structurants. Comme elle le fait avec succès depuis plus de trente ans.

Remerciements

Je tiens en tout premier lieu à remercier chacune de nos entreprises membres. En choisissant de faire force commune avec l'AQCIE, elles nous donnent le moyen de nos actions et créent les conditions qui avantagent l'ensemble des industriels du Québec. Je tiens aussi à souligner l'action de mes collègues du conseil d'administration qui ne ménagent aucun effort pour assurer que l'AQCIE traduise au mieux la réalité et les perspectives des industriels dans les importantes représentations qu'elle réalise.

Il me fait aussi plaisir de souligner le travail infatigable de Luc Boulanger, notre directeur exécutif depuis les tout débuts de la réglementation, en 1998. Avec le talent et l'expertise qu'il sait mobiliser autour de lui, il contribue de façon décisive à chacune de nos réalisations.

Nicolas Dalmau
Président du Conseil



Message du directeur exécutif

Une année remarquable, sous tous les fronts

Que ce soit sous les volets des activités réglementaires, des relations gouvernementales ou du recrutement de nouveaux membres, 2012 aura été une année des plus actives pour l'AQCIE. Et les résultats sont au rendez-vous.



Luc Boulanger
Directeur exécutif, AQCIE

Nos interventions donnent des résultats

Nos représentations devant la Régie de l'énergie auront de nouveau contribué à l'amélioration de la compétitivité des industriels Québécois. La qualité des interventions de l'AQCIE, dont vous pourrez prendre connaissance plus en détail dans notre Revue des activités, est reconnue par la Régie elle-même. Cela se traduit notamment par le pourcentage des frais qu'elle consent à rembourser aux organismes qui se présentent devant elle pour soumettre leurs mémoires et leurs preuves. Pour les audiences introduites par la Régie au cours des années 2009, 2010 et 2011, les dernières pour lesquelles les données soient complètes, l'AQCIE s'est vu rembourser 98 % de ses coûts, une performance exceptionnelle (voir le tableau en page 12).

Cette reconnaissance est de bon augure pour les années à venir qui seront particulièrement actives sur le plan réglementaire. Nous serons invités pendant cette période décisive à redoubler nos efforts afin que la nouvelle réglementation incitative livre ses promesses et favorise la compétitivité des consommateurs industriels d'électricité.

Sur le plan des relations gouvernementales, l'AQCIE a également été très active en 2012, ainsi qu'au cours des derniers mois. Nos démarches se traduisent par des rencontres, jusqu'au niveau ministériel, et par le dépôt de présentations et de mémoires qui aident les décideurs politiques à mieux connaître la réalité et les impératifs des industriels actifs au Québec. Que nous agissions seuls ou de concert avec d'autres associations industrielles ou sectorielles, nous proposons toujours des solutions constructives et une collaboration ouverte et entière, car notre action se veut essentiellement positive.

Une qualité... communicative

Au cours des dernières années, et particulièrement en 2012, l'AQCIE a déployé d'importants efforts pour rehausser constamment la qualité de ses communications. Ces dernières permettent de tenir nos membres, et les parties prenantes du secteur de l'électricité, mieux informés des positions et des préoccupations des industriels québécois. Certains intervenants du milieu de l'énergie nous ont d'ailleurs confié que notre bulletin, *L'Énergique*, leur servait de référence.

Au cours de l'année qui vient, nous entendons continuer à améliorer et à raffiner tant nos initiatives que nos outils de communication. Dans la période cruciale sur le plan réglementaire qui s'annonce, il sera d'autant plus important d'informer nos membres de ces développements, malgré la complexité inhérente à la réglementation. Nous souhaitons également élargir progressivement la distribution de nos différents outils afin d'informer plus régulièrement les parties prenantes des initiatives et des préoccupations des industriels. Lorsque

cela s'avère opportun nous continuerons aussi à faire valoir leur opinion sur les questions énergétiques dans les médias.

La représentativité, la clé du succès

Le proverbe l'union fait la force prend tout son sens dans les démarches que nous initiions et dans les résultats que nous obtenons. Comme le soulignait notre président dans son message, nos efforts de recrutement ont permis de faire augmenter le nombre de nos membres au-delà de nos objectifs pour 2012, en connaissant une hausse de plus de 20 %. Nous visons en 2013 une augmentation additionnelle de 10 %, qui porterait à 55 le nombre de nos membres.

Il serait de nouveau bienvenu de surpasser notre objectif, surtout en raison des enjeux cruciaux qui s'annoncent en 2013 et 2014. La force du nombre ajoute du poids à nos arguments et accroît la portée de nos interventions. En définitive, plus nos membres seront nombreux, mieux seront servis l'ensemble des industriels actifs au Québec.

Plus que jamais, l'intérêt que nous portons à la compétitivité des industriels doit se traduire par leur intérêt dans l'AQCIE.

Des partenaires axés sur les résultats

Je tiens à remercier chacune des entreprises qui font équipe avec nous et à souligner tout particulièrement la contribution de leurs représentants qui composent notre conseil d'administration. Ce dernier est le lieu de nombreuses discussions qui orientent les actions de l'AQCIE et optimisent leurs résultats. Je tiens aussi à remercier la petite équipe de professionnels qui contribuent, sans ménager aucun effort, à nos représentations et à nos communications. Ils savent faire preuve d'une efficacité exemplaire, la clé de notre succès et de la gestion efficiente de l'AQCIE.

Nos membres, notre conseil d'administration, nos proches collaborateurs et nos partenaires savent qu'ils contribuent tous à favoriser la création de richesse au Québec. Ce n'est pas rien, et ce n'est surtout pas qu'une question économique. Car de cette richesse dépend la capacité du Québec à soutenir toutes ses autres missions, qu'elles soient sociales, environnementales ou culturelles.

Avec nos partenaires, nous faisons déjà beaucoup. En étant plus nombreux, nous ferons encore mieux !

Luc Boulanger
Directeur exécutif



Revue des activités

Représentations

En raison de la nature de notre mandat, l'essentiel de nos activités se traduit par diverses formes de représentation. Certaines d'entre elles sont très expertes, notamment les représentations que nous faisons devant la Régie de l'énergie. Elles nécessitent la production de mémoires souvent techniques et l'élaboration de preuves pour débattre des arguments mis de l'avant par les autres intervenants devant la Régie, et notamment Hydro-Québec.

Devant la Régie de l'énergie

Nos représentations devant la Régie de l'énergie se traduisent systématiquement par des économies importantes pour les industriels québécois et par une amélioration des conditions de fourniture de l'électricité. Voici les principaux dossiers que nous avons défendus devant la Régie au cours de la dernière année :

Intégration éolienne (R-3806-2012 et al.)

La question de l'intégration éolienne a été soulevée dans plusieurs dossiers au cours des dernières années, notamment dans le dossier tarifaire 2013 d'Hydro-Québec Distribution (HQD). Dans ce dossier, nous avons estimé que les coûts de l'actuelle entente d'intégration éolienne pourraient s'élever à 85 M\$ en 2013. En fait, une part importante de ces coûts découle de l'achat superflu d'énergie par HQD (selon nos calculs, près de 600 GWh) à un prix très élevé (92 \$/MWh), dans un contexte où HQD doit gérer d'importants surplus. Il s'agit d'une question importante pour limiter la croissance des tarifs au cours des prochaines années – puisque la puissance éolienne installée est appelée à doubler entre 2012 et 2013, puis à nouveau entre 2013 et 2015.

Description et historique

Les ententes d'intégration éolienne visent à intégrer la production éolienne au réseau d'Hydro-Québec sans rompre l'équilibre offre/demande. Elles prévoient que le fournisseur des services d'intégration éolienne absorbera les fluctuations de la production éolienne en modulant sa propre production. Le premier contrat d'intégration éolienne a été conclu en février 2006 entre HQD et Hydro-Québec Production (HQP), sans appel d'offres, et

pour une durée de cinq ans. Ce contrat contenait certaines lacunes, devenues apparentes avec l'entrée en service des éoliennes construites dans le cadre des trois appels d'offres.

Alors que la première entente d'intégration éolienne arrivait à terme, HQD a déposé pour approbation par la Régie une entente globale de modulation (EGM), visant l'intégration éolienne et aussi celle d'autres ressources. Cette entente a été rejetée en décembre 2011, principalement parce qu'elle n'avait pas fait l'objet d'un appel d'offres. Pendant ce temps, l'entente de 2006 était reconduite.

En avril 2012, HQD a lancé un appel de qualification pour la conclusion d'une nouvelle entente d'intégration éolienne, contestée par EBM (Brookfield) devant la Régie. Brookfield invoquait notamment que les caractéristiques du produit recherché limitaient le nombre de soumissionnaires potentiels. HQD a tenté de faire rejeter cette contestation en invoquant l'absence de compétence de la Régie dans une requête en irrecevabilité, laquelle a été rejetée à l'automne 2012. HQD a donc abandonné son appel de qualification, en s'engageant à déposer en mars 2013 un dossier où la Régie serait appelée à se prononcer sur les caractéristiques recherchées d'une nouvelle entente d'intégration et sur la procédure d'appel d'offres.

Dans le dossier tarifaire d'HQD (R-3814-2012), l'AQCIE a demandé à la Régie de ne pas reconnaître les coûts reliés à cette entente aux fins des tarifs, considérant qu'ils sont excessifs et qu'ils sont le résultat de la négligence d'HQD. La Régie a reconnu la justesse de notre analyse mais n'a pas réduit les tarifs pour autant, considérant qu'elle s'était liée sur cette question en acceptant de reconduire l'entente actuelle.

Enjeu pour l'AQCIE

La présente entente d'intégration éolienne, qui sera reconduite tant qu'une nouvelle entente ne sera pas conclue, coûte très cher, même s'il s'agit d'un service qui n'apparaît pas nécessaire d'un point de vue technique. Les membres de l'AQCIE ont donc avantage à ce que cette entente soit remplacée le plus vite possible et que la nouvelle entente réduise ces coûts.

Il faut surtout éviter que la nouvelle entente ne se traduise par l'achat d'énergie superflue. Cette situation découle du fait que l'actuelle entente prévoit qu'HQP absorbe toute la production des éoliennes et fournisse de l'énergie à HQD en fonction d'une puissance constante de 35 % de la puissance installée, transformant ainsi la production éolienne variable et imprévisible en des livraisons de base, à puissance garantie. Comme le facteur d'utilisation des éoliennes avoisine 31 %, il s'ensuit qu'HQP fournit davantage d'énergie à HQD que ce qu'elle reçoit des éoliennes; le solde devant être acquitté en fin d'année à 92 \$/MWh.

L'entente globale de modulation (EGM) aurait permis d'éviter cette situation en ne conduisant pas à un déficit de fin d'année. En effet, l'EGM ne fixait pas la hauteur des rappels d'énergie comme le fait l'entente actuelle : ainsi, HQD n'aurait pas été contrainte de rappeler plus d'énergie que la quantité produite par les éoliennes.

L'agrégation (« bundling ») des services d'intégration éolienne est une autre question qui se posera dans ce dossier. Selon HQD, l'intégration éolienne requiert aussi certains « services complémentaires ». Dans le cadre de l'appel de qualification, les intéressés ne pouvaient soumissionner que sur l'ensemble de ces services, réduisant ainsi le nombre de soumissionnaires potentiels selon Brookfield et, en conséquence, la compétitivité des soumissions admissibles. D'autres contraintes, telles que la nécessité de posséder des ressources au Québec, limite aussi le nombre de soumissionnaires.

Tarifs d'électricité (HQD) – Dossier R-3814-2012

Le dossier tarifaire 2013-14 d'HQD a principalement porté sur deux thèmes : (i) les approvisionnements, notamment la question de l'intégration éolienne; et (ii) les incidences du Budget, de même que du décret 1135-2012 et du projet de loi 25, prévoyant la « mesure transitoire » par laquelle le gouvernement aurait le pouvoir de déterminer le niveau des charges d'exploitation aux fins de l'établissement des tarifs. La question des écarts prévisionnels – qui se traduisent par une bonification du taux de rendement d'HQD et HQT depuis quatre ans – a aussi été discutée, ce qui a mené à différentes mesures (réductions des tarifs, instauration d'un compte d'écarts et révision de la méthodologie d'établissement du coût de la dette).

(i) Approvisionnements

Certains intervenants, dont l'AQCIE, ont concentré une part importante de leurs efforts cette année sur cette question, dans un contexte où les surplus d'HQD entraînent des coûts importants. En effet, depuis un an, les revenus qu'HQD peut tirer de la revente sur les marchés d'exportation sont souvent inférieurs au prix de l'électricité patrimoniale (2,57¢/kWh avant pertes).

Outre la question de l'intégration éolienne, le débat a aussi porté sur l'utilisation des Conventions d'énergie différée entre HQD et HQP. Conclues il y a près de cinq ans et amendées en 2010, ces conventions permettent de mettre en banque de l'énergie en période de surplus afin de l'utiliser ultérieurement.

Ces conventions étaient critiquées par certains puisqu'elles permettaient à HQP d'accroître sa marge de manœuvre d'exportation (à l'époque où les prix étaient beaucoup plus élevés), aux dépens d'HQD. Aujourd'hui, c'est plutôt l'inverse : le prix prévu aux contrats entre HQD et HQP, dont les livraisons sont visées par les conventions, est supérieur au prix moyen sur les marchés. Il est maintenant moins avantageux pour HQP (donc pour HQ dans son ensemble) de voir HQD différer de l'énergie; à l'inverse, HQD, dans une logique de séparation fonctionnelle, a tout avantage à différer davantage.

Dans ce dossier, HQD prévoyait se retrouver avec plus de 4 TWh de surplus en 2013, même après avoir pris en compte l'arrêt de production de la centrale de TCE à Bécancour, situation qui perdure depuis cinq ans. L'utilisation optimale des conventions d'énergie différée aurait permis de disposer de près de 2 TWh de surplus additionnels, tout en conservant la possibilité d'utiliser cette énergie à un moment où elle pourrait s'avérer avantageuse financièrement.

Or, HQD préférerait ne pas différer d'énergie cette année, alléguant principalement qu'il lui serait peut-être impossible de la rappeler à temps; ce qui a été contredit, selon nous, par son bilan d'énergie 2013-2027 qu'elle a été contrainte de déposer en audience. Dans sa décision sur cette question, la Régie a tranché la poire en deux en retranchant 30 M\$ des revenus requis d'HQD (baisse tarifaire de 0,3%), reconnaissant ainsi qu'HQD pourrait différer 1 TWh d'énergie en 2013.

(ii) Mesure transitoire

La Régie a retranché une somme similaire des revenus requis 2013-14 d'HQD en refusant d'appliquer les mesures prévues au dernier budget provincial. En effet, à la suite du dépôt du budget, HQD avait amendé sa demande afin d'ajouter 30,8 M\$ aux revenus requis, sans que cette somme ne soit liée à une charge particulière; HQD cherchait plutôt à faire correspondre ses charges d'exploitation au montant prévu au Budget, soit 1 469,5 M\$. Bien évidemment, une telle façon de procéder n'était pas conforme au cadre réglementaire en vigueur, ce qui explique son rejet par la Régie. Par ailleurs, la Régie ne s'est pas sentie liée par le dépôt du projet de Loi 25 proposant les modifications à différentes lois nécessaires à l'application des mesures budgétaires du gouvernement. La Régie a considéré, à juste titre qu'une loi non encore adoptée ne pouvait être appliquée.

(iii) Écarts prévisionnels

Pour une deuxième année consécutive, l'AQCIE s'est attaquée aux écarts prévisionnels, totalisant un peu plus 170 M\$ en 2010, 100 M\$ en 2011 et, sur la base de 10 mois de résultats, 80 M\$ en 2012.

La situation de 2012 est particulièrement troublante puisque le résultat global aurait pu être pire. Dans son dernier dossier tarifaire, HQD semble avoir oublié d'inclure une redevance qu'elle doit verser annuellement au Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques. En conséquence, elle a déployé d'importants efforts de réduction des dépenses afin de compenser le manque à gagner, qu'elle estimait d'abord à près de 50 M\$. Or, une partie de ces réductions ont porté sur la partie non-capitalisable du *Plan global en efficacité énergétique* (PGEÉ). Ainsi, HQD s'est servie d'un budget spécifique pour renflouer son budget général, ce qui, à notre avis, est inacceptable. Nous avons d'ailleurs dénoncé ce fait à la Régie qui a indiqué, dans sa décision, qu'elle allait surveiller ce poste budgétaire et, si nécessaire, suivre notre recommandation d'instaurer un compte d'écart (elle ne l'a pas mis en place cette année puisque le budget demandé par HQD est plus bas que celui des années passées).

De manière plus générale, cette situation démontre qu'il est grand temps que la Régie examine une solution globale au problème des écarts prévisionnels.

En ce qui a trait à la redevance au BEIÉ, puisque celle-ci fluctue d'année en année et que le montant prévu pour 2013-14 aux revenus requis semblait élevé, il a été revu à la baisse de près de 20 M\$, en plus de faire l'objet d'un compte d'écarts, à la recommandation de l'AQCIE.

Deux coupures additionnelles de 10 M\$ chacune ont aussi été apportées au montant global des charges d'exploitation ainsi qu'à celui de l'amortissement, respectivement. Dans le premier cas, la décision de la Régie va dans le même sens que la recommandation de l'AQCIE de faire passer la cible minimale d'efficacité de 1 à 2 %. Rappelons que cette cible s'applique à « l'enveloppe de base », soit à la majeure partie des charges d'exploitation, totalisant près de 1 G\$: ainsi, l'augmentation de cette cible se serait traduite, en 2013, par une économie de 10 M\$. Dans le second cas, la décision de la Régie fait écho au trop-perçu constaté par l'AQCIE, entre autres, au niveau de la dépense d'amortissement des dernières années.

Enfin, la Régie a aussi accédé à une de nos demandes de nature méthodologique. L'année dernière, la Régie avait déterminé que le coût de la dette devait être mis à jour en fin de dossier tarifaire et demandait à HQD de lui faire une proposition en ce sens. Or, HQD n'a proposé qu'une mise à jour partielle, ne tenant pas compte de l'émission imprévue de nouvelles obligations en cours d'année. L'AQCIE a dénoncé cette situation et a eu gain de cause. Cette question sera étudiée dans le cadre du dossier à être déposé par HQD et Hydro-Québec TransÉnergie (HQT) sur la politique financière.

Tarifs de transport : demande de l'AQCIE (R-3823-2012) et révision d'HQT (R-3826-2012)

HQT avait décidé de ne pas déposer de dossier tarifaire pour 2013 et, à la suite d'une demande de l'AQCIE, la Régie l'y avait contrainte. HQT a porté cette décision en appel, alléguant notamment que cette décision était incohérente avec d'autres décisions de la Régie et qu'elle avait été rendue en violation de certaines règles d'équité procédurale. Amendée à deux reprises, la demande de révision d'HQT a finalement été entendue le 21 décembre 2012. La décision de la Régie donne raison à l'AQCIE sur toute la ligne, les arguments aussi nombreux que créatifs d'HQT étant tous rejetés. Cette décision oblige donc HQT à procéder à une demande tarifaire pour 2013.

Écarts de rendement, politique financière et mécanisme incitatif

Dans son dossier tarifaire 2012, HQD s'était engagée à étudier la question des écarts prévisionnels, à la condition de pouvoir aussi revoir la formule permettant à la Régie d'établir son taux de rendement qu'elle intégrera aux revenus requis qui sont à la base des tarifs. Bien que ces deux éléments influencent le taux de rendement réel (i.e. le bénéfice net de la division Distribution d'HQD), il s'agit de deux questions différentes pouvant être traitées séparément. Il est même préférable d'étudier le taux de rendement autorisé après avoir terminé l'étude des écarts prévisionnels et mis en place les mécanismes appropriés, puisque ceux-ci ont un impact sur le niveau de risque de l'entreprise, donc sur son taux de rendement autorisé.

En juillet 2012, HQD a informé la Régie que ces deux questions seraient étudiées dans un dossier générique de « politique financière », auquel participerait aussi HQT. Ce dossier devait débiter en septembre. En fait, à la fin septembre, Hydro-Québec (HQ) a déposé un « document de réflexion » dans lequel elle s'engageait à tenir des rencontres d'information avec les intervenants à partir du mois de novembre. Or, à la fin novembre, elle a reporté *sine die* ces rencontres, alléguant notamment l'incertitude découlant de la demande de l'AQCIE pour la tenue d'un dossier tarifaire d'HQT.

En même temps, le gouvernement provincial déposait son Budget 2013-14, dans lequel il indiquait son souhait de voir la Régie adopter un « mécanisme incitatif ». La « mesure transitoire » susmentionnée trouvait ainsi son caractère transitoire du fait qu'elle serait en place tant que la Régie n'aurait pas mis en place une réglementation incitative. Ceci a été confirmé par le dépôt du projet de Loi 25. L'enthousiasme du gouvernement pour cette mesure ne semble toutefois pas partagé par HQ : lors des audiences dans le dossier tarifaire d'HQD, un de ses représentants a tenté de minimiser ce souhait du gouvernement, en réduisant le « mécanisme incitatif » souhaité par le gouvernement à un simple « mécanisme de partage » des écarts de rendements.

Or, si ces deux mécanismes se recoupent, un mécanisme incitatif va beaucoup plus loin qu'un mécanisme de partage des écarts puisqu'il abolit en quelque sorte le mode d'établissement des tarifs basé sur le coût de service. Essentiellement, en réglementation incitative (*performance based regulation*), un plafond vient limiter l'évolution des tarifs sur une période donnée (environ 5 ans). L'objectif, pour l'entreprise réglementée, est de limiter ses coûts. Si elle parvient à offrir un service selon les mêmes standards à un coût inférieur au plafond, elle aura droit aux gains d'efficacité ainsi générés, ou à une partie de ceux-ci, selon la formule choisie.

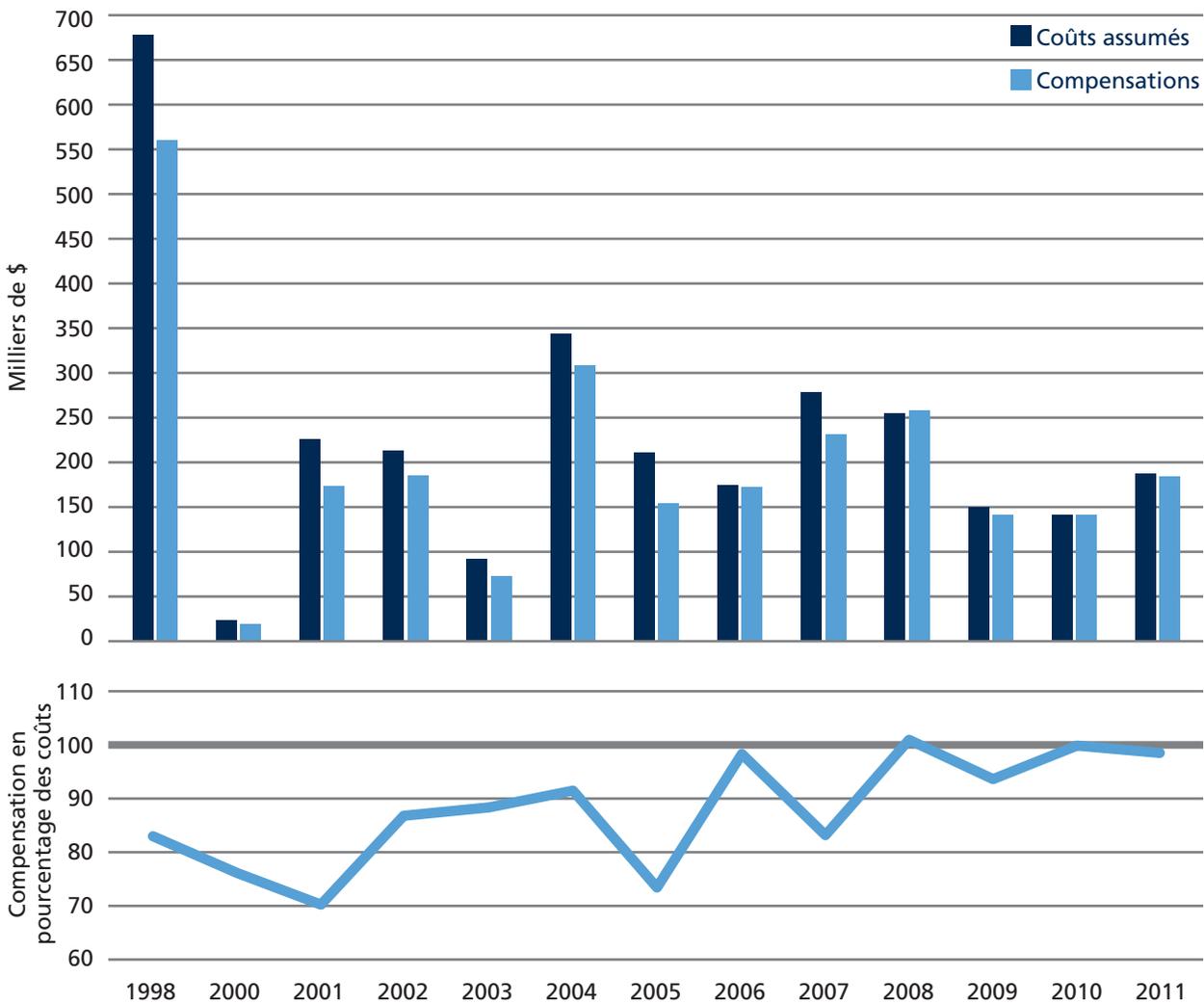
La réglementation actuelle d'HQT et HQD contient déjà des cibles de gains d'efficacité, mais celles-ci ne visent qu'une partie des dépenses d'exploitation, alors que les dépenses relatives à l'investissement en sont exclues. Dans cette optique, HQ a présentement avantage à surinvestir, puisqu'elle n'est pas tenue responsable des conséquences de son investissement; elle en profite au contraire, puisque ces investissements viennent accroître sa base de tarification, donc, éventuellement, son rendement.

En réglementation incitative, HQ sera tenue responsable tant de ses dépenses d'exploitation que de ses dépenses d'investissement. Elle sera donc incitée à créer de réels gains d'efficacité.

Coalition d'intervenants

Considérant les retards accumulés et afin d'éviter d'être à la remorque d'HQ lorsque celle-ci décidera finalement de lancer ce dossier, l'AQCIE a décidé de prendre les devants. Ici, toutefois, elle tente de regrouper une coalition de tous les intervenants afin de déposer conjointement une requête à la Régie. Elle travaille depuis janvier 2013 au sein de cette coalition ainsi qu'à l'intérieur d'un comité choisi par celle-ci, tout en demeurant résolue à déposer une requête même si la coalition ne devait pas donner les résultats attendus.

Coûts assumés pour la représentation devant la Régie de l'énergie 1998-2011 (années réglementaires*) et compensations reçues d'elle



Années réglementaires* 1998 - 2011
 Coûts assumés totaux 2 867 545 \$
 Compensations totales 2 527 833 \$
 Compensations totales 88,2 %

*Année d'introduction de l'audience par la Régie de l'énergie. Aucune audience n'a été introduite en 1999 et celles introduites en 2012 sont encore en délibéré ou en cours.

Devant le gouvernement du Québec

Bien que la réglementation de l'énergie soit le fait de la Régie de l'énergie au Québec, et non du gouvernement, ce dernier peut aussi avoir une incidence sur la fixation des tarifs, comme le démontre les dernières mesures adoptées pour atteindre l'équilibre budgétaire. Sa capacité de déterminer le prix de l'électricité dite patrimoniale illustre également l'importance de ses décisions sur les tarifs d'électricité.

À l'évidence, le gouvernement légifère aussi sur une foule d'autres aspects qui ont des répercussions sur les conditions d'exploitation et sur la compétitivité des entreprises industrielles québécoises. C'est pourquoi l'AQCIE est aussi active au chapitre des relations gouvernementales.

L'électricité patrimoniale

Le coût de l'électricité patrimoniale a une incidence directe sur la fixation des tarifs d'électricité. En 2010, lorsque le gouvernement prévoyait augmenter ce prix d'un cent, l'AQCIE a fait la démonstration dans le cadre des consultations prébudgétaires qu'une telle mesure, représentant une hausse de l'ordre de 20 % du tarif grande puissance (L), serait insoutenable pour plusieurs des consommateurs industriels d'électricité. Le gouvernement s'était alors rendu à nos arguments et avait choisi d'exclure le tarif L de toute hausse du coût de l'électricité patrimoniale.

L'un des faits saillants de l'année 2012 est sans aucun doute la reconnaissance par le nouveau gouvernement, dans son budget, de la validité de ces arguments qui l'ont porté à maintenir l'exclusion du tarif L de toute hausse du prix de l'électricité patrimoniale.

La décision du gouvernement de ne hausser ce prix qu'en fonction de l'inflation a aussi été accueillie avec soulagement par les industriels assujettis au tarif M. Leur compétitivité serait ainsi moins lourdement affectée, une bouffée d'air bien nécessaire puisqu'ils sont désavantagés par la dysfonctionnalité de ce tarif qui leur fait assumer depuis cinq ans l'essentiel des hausses qui devraient affecter l'ensemble des clients du tarif M.

« Maintenir la compétitivité des grands consommateurs industriels

Il importe également de minimiser l'impact de la hausse des tarifs sur la croissance économique et les emplois, notamment dans les régions, et de préserver l'avantage concurrentiel des industries grandes consommatrices d'électricité. Par conséquent, le gouvernement maintient le choix d'exclure les grandes entreprises industrielles de la hausse de l'électricité patrimoniale. Ainsi, le tarif de grande puissance (tarif L) ne sera pas affecté par l'indexation prévue à compter de 2014. »

Budget 2013-2014 – Plan budgétaire, p. 126

La mesure transitoire

Dans le but d'équilibrer son budget, le gouvernement a imposé d'importants gains d'efficacité à Hydro-Québec et, afin de les saisir plutôt qu'ils ne soient affectés en réduction tarifaire, il a décidé dans son budget d'imposer une mesure transitoire à cet effet.

En s'ingérant ainsi directement dans le processus de fixation des tarifs d'électricité, le gouvernement retirait dans les faits certains droits et prérogatives à la Régie de l'énergie, un geste inapproprié dans le contexte nord-américain d'une réglementation de l'énergie indépendante et ouverte. La Loi 25, déposée en décembre dernier pour faire adopter les modifications nécessaires à l'application des mesures relatives au dernier budget, venait malheureusement confirmer l'intention du gouvernement de voir la Régie tenir compte de « tout autre objectif déterminé par le gouvernement » dans la fixation des tarifs.

Au début 2013, l'AQCIE s'est jointe à six associations industrielles ou sectorielles pour faire des représentations devant plusieurs des ministres du gouvernement, qui se sont traduites par une rencontre, le 19 février, avec Mme Elaine Zakaïb, ministre déléguée à la Politique industrielle et à la Banque de développement économique du Québec. Nous avons également déposé, à la suite de cette rencontre, un mémoire dans le cadre de la consultation sur une politique industrielle. Dans ce dernier, nous décrivons quelques pistes de solution pour assurer que les tarifs d'électricité québécois soient compétitifs, stables, prévisibles et flexibles, autant de critères essentiels à la croissance des industriels québécois et au réinvestissement dans leurs installations.

Mesure transitoire

« ...la mesure transitoire fixera le montant des charges d'exploitation basé sur la dernière décision de la Régie de l'énergie en tenant compte de la dernière requête tarifaire d'Hydro-Québec.

Ainsi, les gains d'efficacité demandés aux divisions réglementées d'Hydro-Québec au cours de la période transitoire bénéficieront en totalité à la société d'État. En d'autres termes, la Régie fixera les tarifs d'Hydro-Québec comme si aucun gain d'efficacité additionnel n'était demandé à la société d'État par le gouvernement. [...]

L'augmentation des bénéfices que réalisera Hydro-Québec se fera à coût nul pour les consommateurs d'électricité. »

Budget 2013-2014 – Plan budgétaire, p. 102

Rencontres régulières

avec les décideurs gouvernementaux

Outre les activités ponctuelles que nous venons de décrire, L'AQCIE entretient également des relations régulières avec les hauts fonctionnaires des ministères des Ressources naturelles et du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, afin de traiter de différents dossiers d'intérêt pour les consommateurs industriels d'électricité québécois.

Devant Hydro-Québec

En raison des fonctions quasi-judiciaires de la Régie de l'énergie, l'AQCIE et Hydro-Québec se retrouvent le plus souvent comme parties opposées dans le processus réglementaire. Dans la réalité, la situation n'est pas aussi tranchée et il arrive fréquemment que nous soutenions certains éléments des demandes d'Hydro-Québec. En fait, nous procédons régulièrement à des rencontres avec Hydro-Québec afin, justement, d'élaborer certaines positions communes devant la Régie, dans le but de simplifier le processus réglementaire et de réduire les coûts de représentation.

De plus, un certain nombre de sujets trouvent solution autour de tables de discussion que nous entretenons avec Hydro-Québec, notamment pour élaborer certaines mesures de flexibilité tarifaire (énergie interruptible, électricité additionnelle) qui aident les industriels

à optimiser leurs coûts d'alimentation en électricité et à maintenir leurs opérations en périodes difficiles. La dysfonctionnalité du tarif M est l'un des sujets régulièrement abordés autour de ces tables, dans le but de trouver une solution mutuellement satisfaisante à cet important problème.

Devant les autres parties prenantes et les médias

L'AQCIE participe régulièrement aux discussions de différentes associations industrielles ou sectorielles afin d'établir des consensus et des positions communes devant le gouvernement ou la Régie de l'énergie. On peut évidemment penser au Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ), avec lequel l'AQCIE fait conjointement ses représentations devant la Régie de l'énergie, ou encore à la Table de concertation de la pétrochimie et du raffinage et à l'Association canadienne de l'industrie et de la chimie, avec lesquelles nous avons fait des représentations communes au cours des deux dernières années.

Comme nous le soulignons plus haut, nous avons aussi réalisé en début d'année d'importantes représentations auprès du gouvernement du Québec, sur la nécessité de conserver à la Régie de l'énergie ses droits et prérogatives, aux côtés de l'Association de l'aluminium du Canada, de l'Association canadienne des carburants, de l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques, de l'Association minière du Québec, du Conseil de l'industrie forestière du Québec et de la Table de concertation de l'industrie métallurgique.

À l'égard des médias, l'AQCIE joue souvent un rôle d'expert sur les questions relatives à l'électricité et à la réglementation. Son directeur exécutif, Luc Boulanger, se trouve sur la courte liste des références de journalistes réputés. Nous n'avons pas pour objectif de recourir aux médias pour faire pression dans les causes que nous défendons, bien que cela puisse arriver. L'AQCIE joue plutôt un rôle de vulgarisateur des questions réglementaires, souvent très complexes, et de représentant des consommateurs industriels d'électricité, qui ont évidemment leur point de vue à mettre de l'avant sur un certain nombre de questions qui touchent l'approvisionnement en électricité et la préservation de leur compétitivité. En 2012, l'AQCIE, par la voix de son directeur exécutif, a accordé plus d'une dizaine d'entrevues, tant dans les médias imprimés qu'électroniques.

Communications

La quantité, et surtout la qualité, des communications de l'AQCIE sont pour elle une source de fierté. Et cela, en raison notamment du peu de personnel permanent qu'elle compte et de la gestion efficiente qu'elle assure de ses investissements à ce chapitre.

Car, en plus de nos outils de communication réguliers, nous avons produit au cours de la dernière année et des derniers mois plusieurs lettres, documents synthèses, présentations, mémoires en appui aux démarches que nous entreprenons. Le fait que l'AQCIE soit régulièrement responsable de la conception, de la rédaction et de la production de documents qui portent notre signature et celle d'associations partenaires témoigne éloquentement de la qualité de notre travail de communication.

À l'évidence, nos membres sont notre clientèle privilégiée. Mais pour faire avancer leurs intérêts, il importe aussi de communiquer avec un grand nombre d'intervenants clés du milieu de l'énergie et des activités industrielles.

Nos outils de communication

L'Énergique, notre bulletin trimestriel, en est à sa 25^e édition ce printemps. Nous lui avons donné une nouvelle présentation, dans un format magazine offert en version numérique depuis l'édition de septembre 2011, qui confirme le sérieux que nous accordons à sa production. À chaque trimestre, *L'Énergique* offre une vaste perspective du secteur de l'énergie ainsi que des articles très fouillés sur des questions de grand intérêt pour nos membres, tels que les prix offerts à l'exportation pour l'électricité, l'efficacité énergétique, les dernières nouvelles réglementaires et bien d'autres. En plus de nos membres, il est distribué à près de 800 parties prenantes du milieu de l'électricité et de l'énergie, nous valant à chaque numéro plusieurs commentaires positifs.

Nous publions également deux bulletins ponctuels, *Dernière heure* et *La revue de presse, commentée par l'AQCIE*. Ces deux bulletins s'adressent prioritairement à nos membres. Lorsque l'importance du sujet le justifie, nous les diffusons également à une liste additionnelle d'industriels, ou encore aux centaines de nos récipiendaires de *L'Énergique*. Le premier de ces bulletins est voué à transmettre à nos membres les renseignements sur nos activités, dont les assemblées semi-annuelles et

annuelle, ou encore les nouvelles d'importance, comme les décisions de la Régie. Une douzaine de bulletins ont été publiés en 2012.

Comme son nom l'indique, *La revue de presse, commentée par l'AQCIE*, diffuse, selon les mêmes critères que pour les *Dernière heure*, une ou plusieurs nouvelles d'actualité que nous commentons pour offrir le point de vue de l'AQCIE et des industriels que nous représentons. Nous avons émis trois de ces bulletins en 2012 et, depuis le début de l'année, nous faisons un envoi de chaque nouvelle commentée à nos membres. En 2012, nous avons commenté 23 nouvelles en 2012 et une douzaine de janvier à la mi-mars 2013.

AQCIE.ORG

Le site Internet de l'AQCIE se veut avant tout informatif. C'est d'ailleurs sur sa page d'accueil que se retrouvent les actualités commentées des trois derniers mois. On retrouve également sur notre site une présentation de l'Association, les avantages d'en faire partie ainsi que de nombreux documents de référence, dont les présentations et les mémoires que nous déposons ainsi que tous les documents associés à la réglementation.

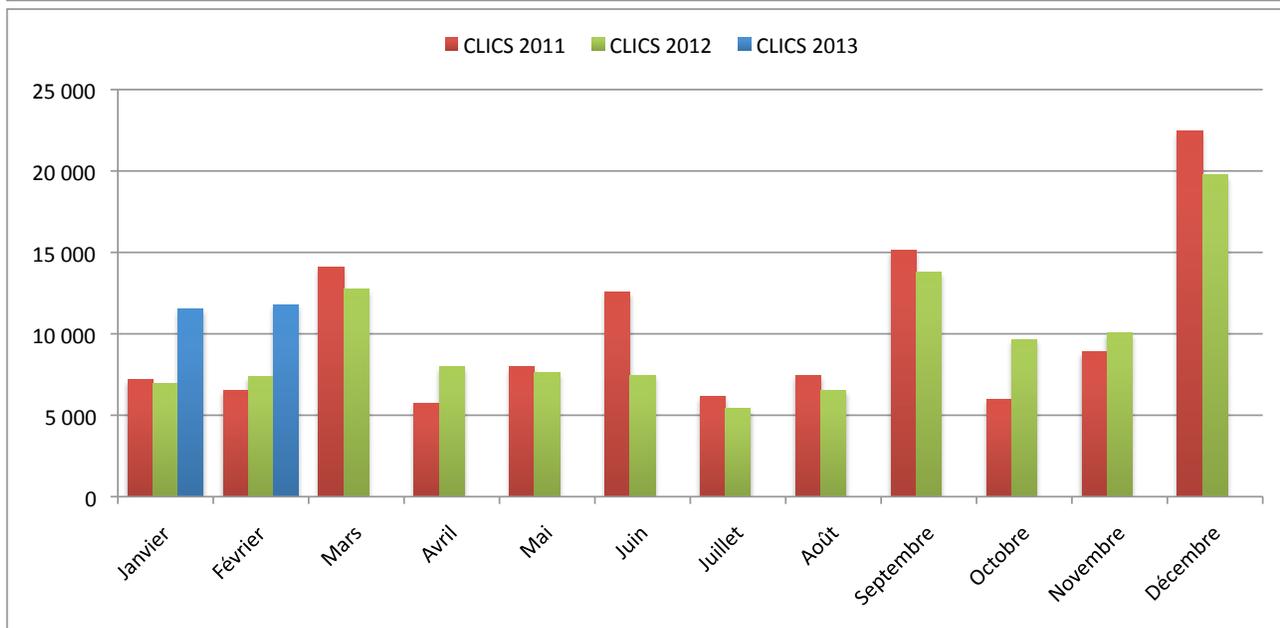
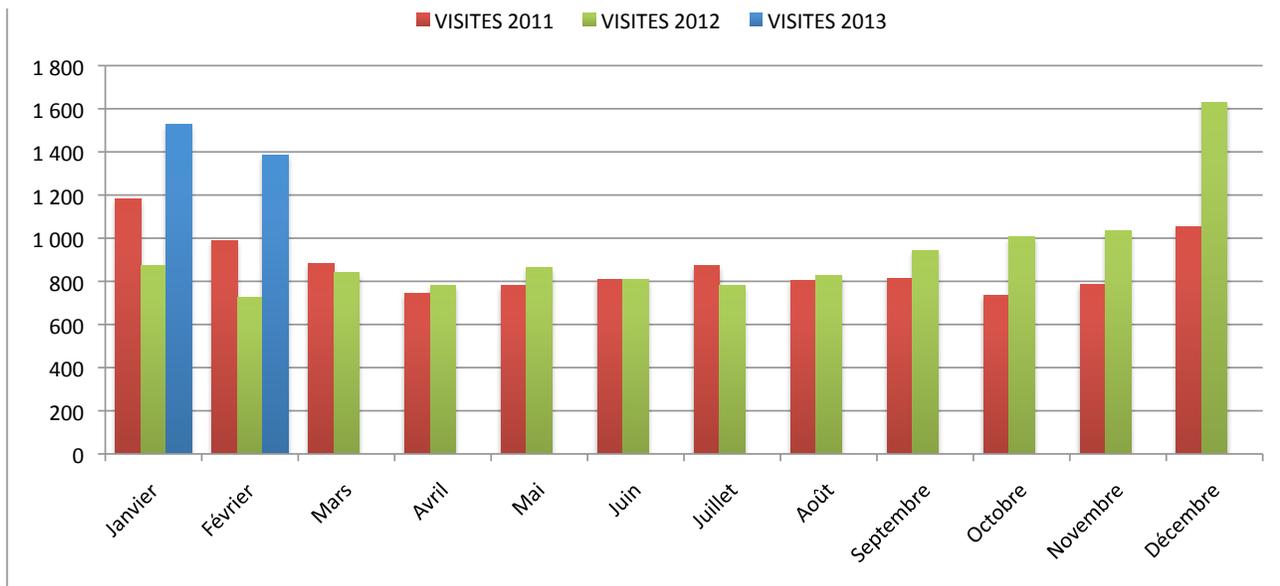
Nous ne cherchons pas à hausser l'achalandage à tout prix, mais bien à nous assurer que nos visiteurs trouvent chez nous ce qu'ils cherchent, qu'ils apprécient l'information qu'ils consultent et qu'ils considèrent notre site comme une référence valable. Évidemment, ces éléments ne se mesurent pas tous avec les outils d'analyse de sites Internet, comme Google Analytics, mais nous comptons néanmoins utiliser ce dernier dans nos efforts d'optimisation des visites, sous les volets quantitatif autant que qualitatif.

Comme l'indiquent les tableaux de « visites » et surtout de « clics » ci-bas, l'achalandage est dans une certaine mesure rythmé par l'émission de *L'Énergique* (mars, juin, septembre et décembre). Il s'agit d'un gage supplémentaire du rôle de vaisseau amiral que joue notre bulletin trimestriel dans nos communications et qui justifie les efforts que nous consacrons à son amélioration continue. Nous y avons réussi notamment par l'ajout de collaborateurs réguliers, une initiative prise en 2012 et qui ajoute grandement à la qualité et à l'intérêt de notre publication. Nous tenons à remercier de tout cœur ces chroniqueurs, bénévoles évidemment !

Bien que ce ne soit pas pour nous une fin en soi, nous sommes heureux de constater la hausse régulière de nos statistiques de fréquentation. Déjà les données de 2011 marquaient une nette amélioration sur celles de l'année précédente. Nous entendons déployer au cours de

la nouvelle année les efforts nécessaires pour optimiser la qualité et la portée de nos communications, tout en assurant l'efficacité de nos investissements au chapitre essentiel des communications.

Statistiques de fréquentation 2011-2013 AQCIE. ORG



Conseil d'administration 2012-2013

Président

Nicolas Dalmau
Alcoa Canada

Vice-président

Serge Bergeron
Rio Tinto Fer et Titane

Vice-président

Benoît Pepin
Rio Tinto Alcan

Trésorier

Lucie Bellerose
Olin

Président sortant

Carl Yank
ERCO Mondial

Directeurs

Éric Angers
Air Products Canada Ltée

Daniel Caumartin
Bonduelle Canada

André Jetté
PPG Canada Inc.

Michel Gariépy
CE Zinc Canada

Sylvain Mayrand
A. Lassonde inc.

Marcel Michon
ArcelorMittal

Cynthia Martin
Eka Chimie Canada Inc.

Directeur exécutif de l'AQCIE

Luc Boulanger

Entreprises membres de l'AQCIE

A. Lassonde inc.
Agropur Coopérative
Air Liquide Canada inc.
Air Products Canada Ltée
AkzoNobel
Alcoa
Aluminerie Alouette inc.
ArcelorMittal
Barry Callebaut Canada
Biscuits Leclerc Ltée
Bonduelle Canada
Boulangeries Weston Ltée (Les)
Brasserie Labatt Ltée (La)
Bridor Inc.
Canada Bread Company Ltd
Canexus
CEPSA Chimie Bécancour
Chimie ParaChem inc.
Congébec
Danone Inc
Emballages Mitchell-Lincoln Ltée
Entrepôts Frigorifiques Total inc (Les)
ERCO Mondial
Eaux Vives Water Inc
Forges de Sorel (Les)
Fromagerie Clément Inc. - DAMAFRO
Groupe Robert Inc.
Kronos Canada Inc.
Lafarge Canada Inc.
Lavo Inc.
LEK inc.
Linde Canada Ltd
Molson Coors Canada
Norampac
O-I Canada Corp
Olin Canada ULC
Olymel s.e.c./l.p.
PPG Canada Inc.
Praxair Canada Inc.
Produits de marque Liberté inc. (Les)
Produits Plastique Qualipak inc. (Les)
Rio Tinto Alcan
Rio Tinto Fer et Titane
Saputo Produits Laitiers Canada s.e.n.c.
S.G.L. Canada Inc.
Silicium Québec SEC
Société de Transport de Montréal
Suncor Energy
Wabush Mines
Xstrata Copper Canada division CCR
Xstrata Copper Canada - division fonderie Horne
Zinc Électrolythique du Canada Limitée

Au 31 décembre 2012





L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES
CONSOMMATEURS INDUSTRIELS D'ÉLECTRICITÉ

1010 rue Sherbrooke Ouest, Bureau 1800
Montréal (Québec) H3A 2R7
Téléphone : 514 350-5496
Télécopieur : 514 286-6078
www.aqcie.org